

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2197 :

Vote de subvention exceptionnelle aux associations sportives

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-215400164-20251217-43-2197-DE
Date de télétransmission : 31/12/2025
Date de réception préfecture : 28/12/2025

1
David LORION

Affaire n°43/2197 : Vote de subvention exceptionnelle aux associations sportives.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que plusieurs associations sportives de Saint-Pierre ont terminé leur saison sportive 2024-2025 avec d'excellents résultats dans le domaine du sport collectif qu'en individuel (notamment : champions et vice-champions de la Réunion ou de France, qualifiés pour les championnats de France ou du Monde, qualifiés pour la Coupe des clubs champions de l'Océan-Indien).

Suite à leur sollicitation, la Ville a octroyé une aide financière à deux associations pour faciliter leur participation dans diverses compétitions à l'échelle nationale à savoir:

Bénéficiaire	Montant sollicité	Objet
Association Réunionnaise de Promotion du Sport	1 500€	Participation au Championnat du Monde de Tir sportif de vitesse du 18 au 28 Septembre 2025 en Afrique du Sud pour 1 adulte
Club Gymnique de Saint-Pierre	800€	Participation d'une jeune athlète au Championnat du Monde de Pole Dance organisé en Afrique du Sud du 25 au 30 Novembre 2025.

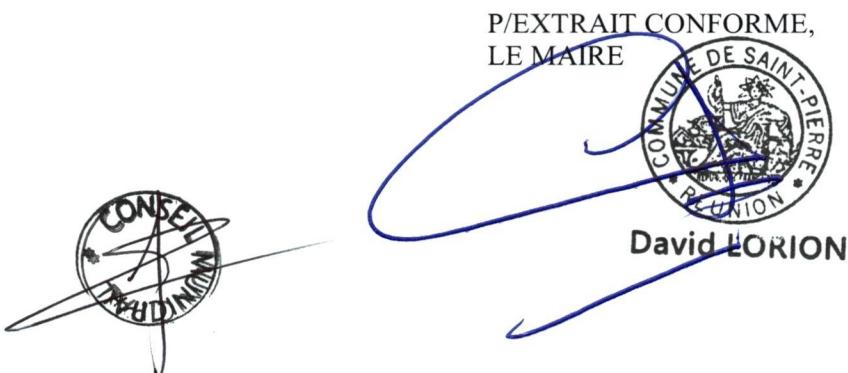
Considérant que ces actions entrent dans le cadre de la promotion et la valorisation de la politique sportive de la Ville de Saint-Pierre sur le plan national.

Considérant que ces disciplines sont à la fois la vitrine de l'offre sportive de la Ville et un tremplin efficace pour leur promotion grâce aux résultats obtenus.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le vote d'une subvention pour le montant sollicité en faveur des associations mentionnées ci-dessus.**
- **De DIRE que les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire : 028 65748 24 RE25000089**
- **De l'AUTORISER, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétence, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2197-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025